

Compte rendu de séance
Séance du 23 Février 2026

L'an 2026, le 23 Février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Chevenon s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de LOCTIN Emmanuel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/02/2026.

Présents : M. LOCTIN Emmanuel, Maire, Mmes : BERNARD-FOUCAULT Régine, BERNARD Françoise, CANOT Fabienne, GAUCHER Martine, MONTIGNAC Elodie, PALLADINI Frédérique, SORIAUX Sandrine, MM : CAIRA Yannick, FERRE Jérôme, POUZOL Philippe, RAYMOND Jean-Luc, VINCENT Jean-Luc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FLEURY Aurélie à Mme MONTIGNAC Elodie

A été nommé(e) secrétaire : M. RAYMOND Jean-Luc

SOMMAIRE

Adoption compte rendu conseil municipal du 15/12/2025

Adoption compte rendu conseil municipal du 22/12/2025

Décisions du Maire

Attribution DCE 2024 - 2026_001

Paieement des factures d'investissement - 2026_002

Achat terrain Impasse du couvent - 2026_003

Suite à une indisponibilité du logiciel du trésor public, les CFU et résultats ne pourront être validés par le SGC de Nevers. Le vote des documents est donc remis à un autre jour.

CFU Assainissement 2025 - 2026_004

Résultat assainissement 2025 - 2026_005

CFU commune - 2026_006

Résultat commune 2025 - 2026_007

Adoption compte rendu conseil municipal du 15/12/2025

unanimité

Adoption compte rendu conseil municipal du 22/12/2025

unanimité

Décisions du Maire

NON PREEMPTION

DIA05807225N0009 = 19 Allée des Tilleuls

DIA05807226N0001 = 3 et 5 Impasse de la Vieille Tour

DIA05807226N0002 = 192 Rue des Chaumes

CONCESSIONS

Cimetière :

Cinquantenaire Famille ROUSSEL

Columbarium :

Trentenaire Famille MOUROT

DEVIS

VALTERRA Epandage des boues d'épuration = 2 328 €

Attribution DCE 2024

réf : 2026_001

Le conseil départemental nous a attribué la somme de 5713 € au titre de la Dotation Cantonale d'Equipement (DCE) 2024.

Monsieur le Maire propose d'affecter cette subvention aux travaux de rénovation du mur de soutènement de l'église qui s'est effondré au cours de l'année 2024.

AFFECTATION : Rénovation du mur de soutènement de l'église

Montant des travaux 20 400 €

DCE 5 713 €

Part communale 14 686 €

Après exposé des informations,

Le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE d'affecter la DCE 2024 d'un montant de 5713 € aux travaux de rénovation du mur de soutènement de l'église.

Paielement des factures d'investissement

réf : 2026_002

Nous avons reçu deux factures de Nièvre Ingénierie concernant les études pour l'aménagement des routes de Jaugenay et route du Canal.

Ces deux opérations ne font pas partie des Restes à réaliser de l'année 2025 où nous avons prévu uniquement les premières dépenses de l'étude.

Monsieur le maire propose donc de créer les opérations et comptes de la façon suivante

2025-06 AMENAGEMENT ROUTE DE JAUGENAY - compte 2031- montant 3 848,13 €

2025-07 AMENAGEMENT ROUTE DU CANAL - compte 2031 - montant 3 132,40 €

Vote : unanimité

Achat terrain Impasse du couvent

réf : 2026_003

M. le Maire expose au conseil municipal que

- L'impasse du couvent fait face à un problème de ramassage des poubelles au niveau des containers ou tout

un chacun dépose n'importe quel déchet sur le lieu collectif de collecte

- Après discussion avec le SYCTOM, la mise en place d'un lieu permettant le demi-tour des camions poubelles est possible sur la parcelle AE 2

- Après discussion avec le propriétaire de la parcelle, celui-ci est enclin à vendre une partie de la parcelle afin de créer cette aire de demi-tour

Le conseil,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier

Vu l'inscription au budget 2026 du montant nécessaire à l'acquisition

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire :

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir la partie de la parcelle AE 2 pour une valeur de 3 000 € et d'autoriser le maire à signer tous documents afférents

Vote : unanimité

Informations diverses

Passage du Paris Nice le 11 mars 2026 entre 13h30 et 14h30

La liste des assesseurs a été distribué pour savoir qui va tenir les bureaux de vote.

La séance est levée à 19h30.

Le Maire

Emmanuel LOCTIN

Le Secrétaire

Jean-Luc RAYMOND